

« La violence de l'acte est proportionnelle à la rage ressentie »

Le sentiment d'avoir tout perdu permettrait de « sous-tendre vers le passage à l'acte », selon Fabienne Glowacz, professeure à l'ULiège. L'idée de tuer devient envahissante, jusqu'à devenir la solution.

LAURENCE WAUTERS

Eddy Michel, qui comparait aux assises de Liège pour l'assassinat de ses fils Jules (6) et Timothé (4), avait évoqué, à plusieurs reprises auprès de collègues enseignants, le fait de tuer ses enfants, lui-même et Madeleine, leur maman, qui avait décidé de le quitter. « Parce que sans famille, la vie n'a pas de sens », avait-il ajouté. Il aurait aussi parlé de « tuer les petits », auprès d'un collègue. « Tuer les petits », ce sont d'ailleurs trois mots qu'il a laissés dans une espèce de liste de choses à faire ; il s'agissait du premier point, qui avait été barré pour être remplacé par « mettre fin aux souffrances des enfants », les autres points consistant en la rédaction d'une lettre à destination de sa famille et en la publication d'un post sur Facebook pour insulter Madeleine.

Dans le cercle familial, Eddy Michel a été décrit comme un homme rigide, borné, qui avait imposé des règles strictes à sa femme et ses fils jusqu'aux plus petits détails pratiques comme la durée de brosseage des dents. Il était aussi un collègue certes timide, mais gentil, attentionné, et s'il semblait blessé par la séparation, nerveux, jamais aucun de ses collègues n'avait imaginé qu'il allait s'en prendre à ses enfants. L'un d'eux, alerté par ses propos, s'était adressé à la psychologue de l'école dans laquelle ils travaillaient, mais cette dernière, qui a finalement suivi l'accusé pendant six mois jusqu'à peu avant les faits, l'aurait rassuré.

Reprendre le contrôle

« Ici, le contexte de séparation, de post-séparation non supportée par un conjoint, constitue un facteur clé dans l'infanticide », constate Fabienne Glowacz, professeure à l'ULiège au sein des facultés de psychologie et de droit, qui dirige l'unité de psychologie clinique de la délinquance. « Il y a le sentiment de perdre sa famille, mais aussi (et surtout ?) le contrôle sur sa vie, sur son projet familial et sur son ex-conjointe, mère de ses enfants. Tuer les enfants est une façon de reprendre le contrôle et de maintenir une emprise sur l'ex-conjointe. »

Généralement, poursuit Fabienne Glowacz, le projet s'inscrit dans le temps. On parle de « crise homicide » : « L'idée de tuer apparaît d'abord comme un flash, ensuite cette idée est de plus en plus présente, envahissante, avec des ruminations pour finalement devenir la solution, et au cours de ce processus, des messages "verbaux" peuvent être exprimés, c'est-à-dire que la personne parle de ses intentions d'homicide de façon de plus en plus importante. La personne est "débordée" par cette idée qui lui apparaît comme la seule issue solution par rapport à ce qu'elle vit, et c'est alors qu'elle recherche les moyens pour réaliser son projet. » Même lancé en boutade, avec désinvolture, le fait de dire qu'on a envie de tuer, dans ce

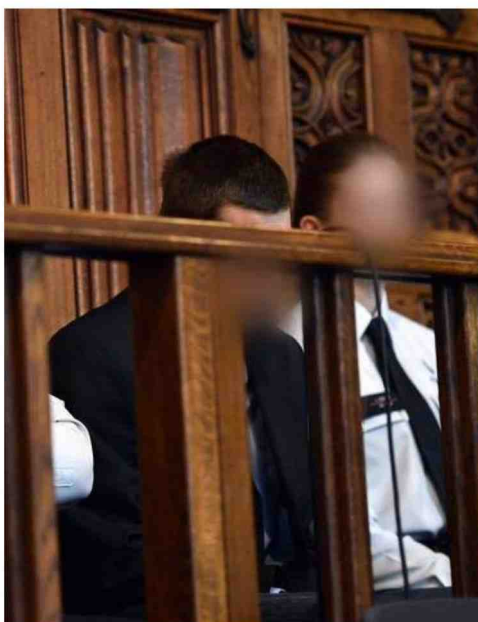
contexte, peut, selon la spécialiste, refléter un projet qui s'élabore. Certains auteurs peuvent cependant donner peu de signes inquiétants : « Il y a parfois une incongruence entre la personne que l'on voit, qui semble fonctionner normalement, et le fait qu'en parallèle, elle évolue avec ce qui finit par lui apparaître comme étant la seule solution possible. »

Laisser son empreinte

Ce passage à l'acte est une immense perte et même un homme totalitaire, contrôlant, qui veut garder l'emprise, reste conscient de cela : « Mais il a le sentiment d'avoir déjà tout perdu », commente Fabienne Glowacz. « C'est une angoisse terrible et déstructurante, celle de perdre l'autre, qui permet de sous-tendre vers le passage à l'acte. Sans parler spécifiquement de ce drame, si une dynamique de violence conjugale de type "terrorisme intime" est constatée dans le couple, on peut considérer cet acte comme la possibilité de rester lié à la maman, le traumatisme laissé à la maman laisse une empreinte de cet homme. »

Souvent, le suicide ne se commet pas une fois l'infanticide commis. « Il y a une dissociation pendant le passage à l'acte, l'auteur reste ce qu'il est, il est toujours responsable de ses actes, mais il est partiellement coupé de lui-même. La violence exercée sur les enfants peut faire sortir le sujet de cette dissociation, et il n'y a finalement pas de suicide. »

Contrairement à d'autres dossiers tels que ceux de Philippe Roufflaer ou Rita Henkinet, Eddy Michel n'avait pas donné de sommifères à ses enfants. Il a attaqué son cadet, tout à fait conscient, à la disquette puis il l'a achevé au couteau tandis que l'aîné a été poignardé de multiples reprises dans le cœur. « Ce type d'acte peut être extrêmement violent », explique la spécialiste. « La violence de l'acte peut être proportionnelle à la violence de la rage ressentie. »



Dans ce contexte, même une boutade peut refléter le projet de tuer.

© BELGA.

Le féminicide s'impose dans les débats parlementaires

Le féminicide, les violences faites aux femmes, s'impose en ces débats de législation au Parlement fédéral, comme à celui de la Région de Bruxelles-Capitale, comme une préoccupation majeure.

En commission de la Justice de la Chambre, le ministre de la Justice sortant Koen Geens (CD&V) a été interrogé mardi par la députée Défi Sophie Rohonyi sur l'insertion dans le Code pénal de l'infraction spécifique de « féminicide », comme le demandent de nombreuses associations. Koen Geens a rappelé au député que le Code pénal ne prévoit « aucune différence entre un homme et une femme concernant l'assassinat ou le meurtre », déjà passibles des plus lourdes peines (perpétuité ou 30 ans). Il a rappelé que les infractions moins graves peuvent déjà être sanctionnées plus lourdement par l'existence d'une circonstance aggravante, « lorsque la violence

commise est motivée par la haine envers la victime à cause de son sexe ». Koen Geens a également

rappelé les extensions des normes permettant les interdictions de résidence, en vigueur depuis mai 2019 : « J'ai instamment demandé au Collège des procureurs généraux d'appliquer plus souvent dans notre pays cet instrument, qui est largement employé en Espagne, en Autriche ou aux Pays-Bas. » La députée et ex-coprésidente d'Ecolo Zakiya Khattabi a, elle, introduit avec son collègue de Groen Stefaan Van Hecke une proposition de loi qui entend permettre au juge du fond de prononcer l'arrestation immédiate à l'audience d'un condamné, notamment dans les affaires de violences conjugales et de viols si un risque de récidive est établi. Cette prérogative, notent les auteurs, n'est réservée qu'au juge d'instruction dans le cadre de la loi sur la

détention préventive qui retient comme l'un des critères de privation de liberté préventive, le risque de récidive.

En réponse à des questions des députées CDH Véronique Lefranc et Gladys Kazadi, la secrétaire d'Etat bruxelloise Barbara Trachte (Ecolo) a rappelé que les féminicides avaient concerné depuis 2017 89 femmes, « soit trois par mois ». Elle a indiqué qu'un plan intrafrancophone contre les violences sexistes et intrafamiliales (PIVF) couvrant la période 2020-2024 était en « cours de rédaction entre entités fédérées ». Enfin, aux assises de Bruxelles, un septuagénaire a été condamné jeudi à 5 ans de prison avec sursis pour avoir étouffé son épouse de 68 ans à laquelle l'oppositant un différend financier. Des proches de la victime avaient dressé d'elle un portrait peu flatteur. L'accusation avait requis une peine de 15 ans. M.M.

2009452

ABONNÉS

LE SOIR+

A lire sur notre site, « Les chambres à coucher ne peuvent plus être une zone de non-droit », la carte blanche de Najat Vallaud-Belkacem, ancienne ministre française des Droits des femmes, concernant les violences intrafamiliales

plus.lesoir.be

le grand oral



Fabrice Murgia, directeur du Théâtre National et metteur en scène de « La mémoire des arbres »

LE GRAND ORAL LA 1ÈRE/LE SOIR

Chaque samedi sur La Première, de 9 h 10 à 10 h

Ce samedi 20 septembre, l'invité de ce rendez-vous du week-end sera Fabrice Murgia, directeur du Théâtre National et metteur en scène de « La mémoire des arbres ». Il sera interviewé par Bertrand Henne, journaliste à La Première, Jean-Pierre Jacqumin, directeur de l'information à la RTBF et Béatrice Delvaux, éditorialiste en chef du Soir. L'interview sera disponible sur les sites rtbf.be/avui et lesoir.be. Aussi diffusé en télé sur La Trois, ce dimanche à 22h55.



Bertrand Henne, Béatrice Delvaux et Jean-Pierre Jacqumin

La Première LE SOIR Reprenons notre quotidien

9